

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Compte rendu du conseil de communauté du 29 07 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompair, dûment convoqués par le Président Nathalie BABOUHOT, le vingt trois juillet deux mille vingt, se sont réunis à Mirecourt (Espace Flambeau).

Présents :

Messieurs et Mesdames

LES ABLEUVENETTES Jérôme CONTEJEAN (maire) - **AHEVILLE** Véronique MUNIÈRE (maire) – **AMBACOURT** André OSWALD (maire) - **AVILLERS** Denis BASTIEN (maire) – **AVRAINVILLE** Michel FORTERRE (maire) – **BAINVILLE Aux SAULES** - Gérald NOEL (maire) – **BATTEXEY** Claude TALLOTTE (maire) – **BAUDRICOURT** Didier CHERRIER (maire) – **BAZEGNEY** Serge L'HÔTE (maire) - **BEGNECOURT** Mathieu MANGIN (suppléant) – **BETTEGNEY St Brice** Jean-François VIRION (maire) - **BETTONCOURT** Jean-Marie BREGEOT (maire) – **BIECOURT** Roland TOCQUARD (maire) - **BOCQUEGNEY** Michèle CLAUDÉ (1^{ère} Adjointe) - **BOULAINCOURT** Jean-Christophe HALLUIN (maire) – **BOUXIERES-aux-BOIS** - Philippe PERREIN (maire) – **BOUXURULLES** Jean VAUBOURG (maire) - **BOUZEMONT** Laure THOUVENIN de VILLARET (maire) – **CHAUFFECOURT** Michel DEL (maire) – **CHEF-HAUT** Jean-Claude LITAIZE (maire) – **CIRCOURT** Émilien JEANDEL (maire) – **DAMAS-et-BETTEGNEY** Claude MAIRE (maire) - **DERBAMONT** Christian VAILLANT (maire) – **DOMBASLES-EN-XAINTOIS** René GASQUIN (maire) – **DOMMARTIN-aux-BOIS** Patrick RAMBAUT (maire) – **DOMPAIRE** Philippe FERRATIER (maire) – Sandrine MARTIN (1^{ère} Adjointe) – Pascal CROCHETET (Adjoint) - Géraldine SERRA (Adjointe) - **DOMVALLIER** Serge VALANCE (maire) – **EVAUX-et-MENIL** Danielle IZZILLO (maire) – **FRENELLE-LA-GRANDE** Christian DENIS (maire) – **FRENELLE-LA-PETITE** Jean-Claude SANCIER (maire) – **GELVECOURT-et-ADOMPT** Marc GUILLER (maire) – **GIRCOURT-Les-VIEVILLE** Arnaud JEANDEL (maire) - **GORHEY** Isabelle LAURENT (maire) – **GUGNEY-AUX-AULX** Rémy VAUDOIS (maire) - **HAGEVILLE** Philippe TISSIER (maire) – **HAROL** Gérard AUBRY (maire) – Emmanuel MARCHAL (1^{er} adjoint) - **HENNECOURT** Christine ADAM (maire) – **HYMONT** Cyrille GAUTHIER (Délégué) - **JORXEY** Philippe CHERPITEL (maire) – **JUVAINCOURT** Yves CLAUDE (maire) - **MADECOURT** Mme Dominique SERDET (maire) – **MADEGNEY** Thierry CHAPELIER (maire) – **MADONNE-et-LAMEREY** Alain MOUROT (maire) – **MARAINVILLE-Sur-MADON** Anne SIMONIN (maire) – **MARONCOURT** Bernard ANNEN (Délégué) – **MATTAINCOURT** Joris HURIOT (maire) – Janine TRELAT (Adjointe) – **MAZIROT** Dominique MAILLARD (maire) – **MIRECOURT** Nathalie BABOUHOT (1^{ère} Adjointe) – Élisabeth BARBIER (Déléguée) – Danièle CHIARAVALLI (Adjointe) – Valérie CLEMENT (Déléguée) – Philippe DAVAL (Délégué) – Patrice JAMIS (Délégué) – Fabien MALLERET (Délégué) – Marie-Odile MOINE (Déléguée) – Marie-Laure PREAUT (Déléguée) - Roland RUGA (Adjoint) – Yves SÉJOURNÉ (maire) – Daniel SERDET (Adjoint) – Anne SILLON (Déléguée) – M-Françoise VIDAL (Adjointe) – Bruno WALTER (Adjoint) – **OELLEVILLE** Yveline HERBELOT (maire) – **PIERREFITTE** Laurent HAYOTTE (maire) – **PONT-sur-MADON** David PREVOT-PIERRE (maire) – **POUSSAY** Philippe LARCHER (maire) – **PUZIEUX** Philippe NICOLAS (maire) – **RACECOURT** Manuel DA ROCHA (suppl) - **RAMECOURT** Martine CLEMENT (suppléante) – **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) - **RAPEY** Alain BARBE (maire) – **REGNEY** Joël PINOS (maire) - **REMICOURT** Philippe GIRON (maire) – **REPEL** Denny PERRIN (maire) – **ROUVRES-EN-XAINTOIS** Marie-Brigitte FRAMENT (maire) – **St-PRANCHER** Jean-Claude GERARD (maire) – **St-VALLIER** Julien NAGELEISEN (maire) – **THIRAU COURT** Hervé PERRIN (maire) - **TOTAINVILLE** Christian THOUVENIN (maire) – **VALLEROY-aux-SAULES** Gérard GREPINET (maire) - **VARMONZEY** Jean-Marie MANGIN (maire) – **VAUBEXY** Jean-Marie CLAUDEL (maire) – **VELOTTE-et-TATIGNECOURT** Jean-Luc HUEL (maire) – **VILLERS** Marilyna

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

VANTINI (maire) – **VILLE-sur-ILLON** Colette COMESSE-DAUTREY (maire) – David VILLIERE (1^{er} adjoint) – **VOMECOURT-sur-MADON** Corinne NICOLAS (maire) - **VROVILLE** Stéphane BISCH (maire) - **XARONVAL** Cédric MENETRIER (maire).

Absents : **MIRECOURT** Christine FROMAIGÉAT (Déléguée) - **LEGEVILLE-ET-BONFAYS** François COLIN (maire)

Absents excusés ayant donné pouvoir : de **BLEMEREY** Hedwige HENRION à Nathalie BABOUHOT (Présidente) ; de **MATTAINCOURT** Christine MARCHAL-LABAYE à Joris HURIOT (maire) ; de **MIRECOURT** Jean-Luc FERRY à Françoise VIDAL ; de **MIRECOURT** Jean-François LAIBE (Délégué) à Yves SÉJOURNÉ (maire) ; de **POUSSAY** Serge RENAUX (1^{er} adjoint) à Philippe LARCHER (maire).

Secrétaire de séance : Cyrille GAUTHIER

Quorum : 94 présents + 5 pouvoirs = 99 votants

- **Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes (5 mars et 8 juillet 2020) ;**
VOTE : unanimité

- **Compte rendu des décisions du Président (ordonnance du 1^{er} avril 2020) :**
 - **Décision n°2020-10 du 07/04/2020** : Signature de la convention concernant le « Fonds Résistance » avec la Région (avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire) accordant une participation de 38 498 euros ;
 - **Décision n°2020-14 du 28/04/2020** : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet de communication 2020 sur la nouvelle entité « musée de Mirecourt » (création d'un site Internet et d'outils de communication pour valoriser le musée de Mirecourt) ;
 - **Décision n°2020-15 du 28/04/2020** : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet d'éducation artistique et culturel 2020 en lien avec l'exposition "Voyages" ;
 - **Décision n°2020-16 du 29/04/2020** : Création d'un emploi d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet pour la médiathèque intercommunale à compter du 1^{er} juin 2020 ;
 - **Décision n°2020-17 du 06/05/2020** : Versement d'une avance de 350 euros nets mensuel (versée sur les salaires du mois de mai) sur la prime exceptionnelle aux personnels territoriaux mobilisés pendant la pandémie de covid-19 dans l'attente de la parution du décret ;
 - **Décision n°2020-18 du 06/05/2020** : Demande de subvention auprès du FEADER (PETR de la Plaine des Vosges) pour le projet d'action culturelle 2019 ;
 - **Décision n°2020-19 du 06/05/2020** : Demande de subvention auprès du FEADER (PETR de la Plaine des Vosges) pour l'acquisition d'équipements et de matériels pour la couveuse de luthiers ;
 - **Décision n°2020-20 du 18/05/2020** : Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à temps non complet exerçant les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 20 mai 2020 ;
 - **Décision n°2020-24 du 29/05/2020** : Prolongation de délais de promesses de vente de deux parcelles de l'ancienne cotonnière 2 à Poussay à la date du 30 septembre 2020 (pour les sociétés SARL ROBERT AUTOMOBILE et SAS VJ Distribution) ;
 - **Décision n°2020-27 du 17/06/2020** : Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour l'élaboration du document unique (démarche d'évaluation des risques professionnels) ;
 - **Décision n°2020-29 du 22/06/2020** : Attribution des subventions aux associations et structures partenaires du territoire pour l'année 2020 ;
 - **Décision n°2020-30 du 22/06/2020** : Attribution d'une prime exceptionnelle aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public, qui ont été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics face à l'épidémie de Covid 19 et conduisant à un surcroît d'activité ;
 - **Décision n°2020-31 du 29/06/2020** : Création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe contractuel à temps non complet (1 250 h) à compter du 1^{er} septembre 2020 afin de remplacer

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

l'animateur du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC). ;

- **Décision n°2020-32 du 29/06/2020** : Création d'un emploi d'Adjoint du patrimoine contractuel à temps complet à compter du 1er juillet 2020 afin de remplacer la chargée de médiation du musée de la lutherie (départ à la retraite) ;
- **Décision n°2020-33 du 29/06/2020** : Création d'un emploi de technicien territorial contractuel à temps complet à compter du 1er juillet 2020 afin de remplacer un poste au service assainissement (nomination du responsable du service assainissement comme Directeur des Services Techniques) ;
- **Décision n°2020-34,35 et 36 du 29/06/2020** : Création de 3 emplois d'adjoints administratifs contractuels à temps non complet exerçant les fonctions de secrétaires de mairie à compter du 1er juillet 2020 ;
- **Décision n°2020-37 du 29/06/2020** : Reconductions de 8 contrats annuels à temps non complet à compter du 1er juillet 2020 ;

VOTE : unanimité (1 abstention)

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2020-09 du 27/02/2020** : Signature d'une convention de travaux concernant le renforcement végétalisé d'une berge privée sur le ruisseau de la Gitte (commune de Dompaire) sur une parcelle appartenant à Monsieur ROUSSEL avec l'EPTB Meurthe et Madon ;
- **Décision n°2020-11 du 21/04/2020** : Signature de conventions de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès des communes de PIERREFITTE (8h hebdo), de MAZIROT (8h hebdo) et de FRENELLE LA GRANDE (3h hebdo) ;
- **Décision n°2020-12 du 21/04/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la commune de VILLERS (14h hebdo) ;
- **Décision n°2020-13 du 21/04/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la commune de MARAINVILLE SUR MADON (3h hebdo) ;
- **Décision n°2020-21 du 27/05/2020** : Fixation des tarifs et droits d'inscription à l'Ecole Intercommunale de Musique pour la rentrée 2020 ;
- **Décision n°2020-22 du 27/05/2020** : Fixation des tarifs pour les équipements sportifs pour la rentrée 2020 ;
- **Décision n°2020-23 du 27/05/2020** : Fixation des tarifs d'entrée pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour la rentrée 2020 ;
- **Décision n°2020-25 du 10/06/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent intercommunal (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie) auprès de la commune de MAZIROT (8h hebdo) ;
- **Décision n°2020-26 du 17/06/2020** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion des Vosges pour l'élaboration du document unique de la CCMD ;
- **Décision n°2020-28 du 22/06/2020** : Fixation des tarifs de location des bureaux au 3e étage du site de Dompaire ;
- **Décision n°2020-38, 39, 40 et 41 du 30/06/2020** : Signature de conventions de mise à disposition d'agents intercommunaux (exerçant les fonctions de secrétaires de mairie) auprès de la commune de CIRCOURT (8h hebdo), LES VALLOIS (5h hebdo), AVRAINVILLE (5h hebdo), FRENELLE-la-Grande (4h hebdo), REPEL (10h hebdomadaires)

VOTE : majorité (98 pour - 1 contre)

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2020-06 du 28/01/2020** : Modification du règlement de l'Opération Collective en Milieu Rural (FISAC) ;

VOTE : unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**
 - **Décision n°2020-07 du 13/07/2020 :** Cession à la SCI MAXAN d'une parcelle et d'un bâtiment, à détacher de la parcelle cadastrée section AE n°77 sise à Poussay (zone économique de l'ancienne cotonnière 1), d'une surface totale de 1 351 m² pour un tarif de vente de 19 100 TTC ;
 - **Décision n°2020-08 du 13/07/2020 :** Cession à la SCI FERVALU IMMO POUSSAY de deux parcelles à détacher de la parcelle cadastrée section AE n°77 sise à Poussay (zone économique de l'ancienne cotonnière 1), d'une surface totale de 4 541 m² pour un tarif de vente de 10 585 TTC ;

VOTE : unanimité

I. Commissions intercommunales permanentes

I.1. Commission Appel d'Offres (CAO) et Marchés à procédures adaptés (MAPA)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

Présidence de la commission : Nathalie BABOUHOT

5 titulaires

1. SERDET Daniel

2. MAILLARD Dominique

3. FERRATIER Philippe

4. LARCHER Philippe

5. THOUVENIN Christian

5 suppléants

1. RUGA Roland

2. BISCH Stéphane

3. BASTIEN Denis

4. VIDAL Françoise

5. COMESSE-DAUTREY Colette

I.2. Création des commissions intercommunales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer les 8 commissions thématiques suivantes :

- 1. Finances, administration générale**
- 2. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal / Assainissement**
- 3. Economie, numérique, agriculture**
- 4. Développement durable / Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) / Urbanisme, habitat et cadre de vie**
- 5. Culture / Promotion du territoire, tourisme, communication et relation avec les élus / Vie associative, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)**
- 6. Petite enfance, soutien à la parentalité / Services à la population, solidarité, santé, transport scolaire**
- 7. Collecte des ordures ménagères et déchetteries**
- 8. Ecole du Xaintois à Oëlleville**

I.3. Désignation des membres des commissions intercommunales thématiques

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres suivants dans les commissions thématiques :

I. Finances, administration générale

Président : MAILLARD Dominique

1. CLAUDE Michèle

2. CLOCHEY Alain

3. DENIS Christian

4. FERRATIER Philippe

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

5. GIRON Philippe
6. MARTIN Sandrine
7. NICOLAS Corinne

2. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal / Assainissement

Présidents : FERRATIER Philippe et LARCHER Philippe

1. ANTOINE Julien
2. BASTIEN Denis
3. CLAUDEL Jean Marie
4. CLOCHEY Alain
5. DEL Michel
6. GREGOIRE Jean-François
7. HERBELOT Yveline
8. HUEL Jean-Luc
9. LHÔTE Serge
10. LITAIZE Jean Claude
11. MAILLARD Dominique
12. NICOLAS Philippe
13. PERREIN Philippe
14. PERRIN Hervé
15. RAMBAUT Patrick
16. RUGA Roland
17. VAILLANT Christian
18. VALANCE Serge

3. Economie, numérique, agriculture

Président : HUEL Jean-Luc

1. AUBRY Gérard
2. CLAUDE Yves
3. COLIN François
4. CROCHETET Pascal
5. DENIS Bastien
6. DENIS Christian
7. FRANQUEVILLE Joachim
8. HAYOTTE Laurent
9. JEANDEL Emilien
10. MAILLARD Dominique
11. MALLERET Fabien
12. MARCHAL Emmanuel
13. NAGELEISEN Julien
14. NOEL Gérald
15. PERREIN Phillippe
16. PREVOT David
17. RENAULT Sébastien
18. SEJOURNE Yves

4. Développement durable / Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) / Urbanisme, habitat et cadre de vie

Présidents : VAUBOURG Jean, BASTIEN Denis et GAUTHIER Cyrille

1. BREGEOT Jean-Marie
2. CLAUDE Michèle
3. CLAUDEL Jean-Marie
4. COMESSE-DAUTREY Colette

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

5. CROCHETET Pascal
6. FORTERRE Michel
7. GREPINET Gérard
8. IZZILLO Danielle
9. JEANDEL Arnaud
10. LAIBE Jean-François
11. LHÔTE Serge
12. MAILLARD Dominique
13. MANGIN Jean-Marie
14. MOUROT Alain
15. NICOLAS Philippe
16. NOEL Gérald
17. OSWALD André
18. PERREIN Philippe
19. PREVOT David
20. RAMBAUT Patrick
21. ROUYER Christine
22. SERRA Géraldine
23. SIMONIN Anne
24. SOUQUE Jocelyn
25. VOIRIOT Nathalie

5. Culture / Promotion du territoire, tourisme, communication et relation avec les élus / Vie associative, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Présidents : BABOUHOT Nathalie, HURIOT Joris, ADAM Christine

1. BARBIER Elisabeth
2. CHIARAVALLI Danièle
3. CLEMENT Valérie
4. COMESSE-DAUTREY Colette
5. HAYOTTE Laurent
6. JAMIS Patrice
7. MARCHAL Emmanuel
8. MARCHAL-LABAYE Christine
9. MARTIN Sandrine
10. MENETRIER Cédric
11. RENAUX Serge
12. SERDET Daniel
13. THOUVENIN de VILLARET Laure
14. VILLIERE David
15. VOIRIOT Nathalie
16. WALTER Bruno

6. Petite enfance, soutien à la parentalité / Services à la population, solidarité, santé, transport scolaire

Présidentes : COMESSE-DAUTREY Colette, VIDAL Françoise

1. ADAM Christine
2. CHERRIER Didier
3. CROCHETET Pascal
4. FRAGMENT Marie-Brigitte
5. IZZILLO Danielle
6. JAMIS Patrice
7. MARCHAL Emmanuel
8. OSWALD André

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

9. PREAUT Marie Laure
10. RENAUX Serge
11. SERDET Daniel
12. TRELAT Jannine
13. VALANCE Serge
14. VANTINI Marilyna
15. VAUBOURG Jean

7. Collecte des ordures ménagères et déchetteries

Président : BISCH Stéphane

1. CLOCHEY Alain
2. DEL Michel
3. FRAMENT Marie-Brigitte
4. HERBELOT Yveline
5. JEANDEL Arnaud
6. LHÔTE Serge
7. NOEL Gérald
8. RAMBAUT Patrick
9. SANCIER Jean Claude
10. SERDET Daniel
11. THOMAS Jean-Marie
12. VAILLANT Christian
13. VALANCE Serge
14. VAUDOIS Rémy

8. Ecole du Xaintois à Oëlleville

Président : THOUVENIN Christian

1. ADAM Christine
2. DENIS Christian
3. GERARD Jean-Claude
4. HALLUIN Jean-Christophe
5. HENRION Edwige
6. HERBELOT Yveline
7. LITAIZE Jean Claude
8. PERRIN Denny
9. SANCIER Jean Claude
10. TOCQUARD Roland
11. VIDAL Françoise
12. VUILLAUME Sébastien

2. Adhésions et désignations de délégués dans les structures partenaires

2.1. Syndicat Mixte Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action (EVODIA)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : BISCH Stéphane et SANCIER Jean-Claude et 2 délégués suppléants : CLOCHEY Alain et DEL Michel, au Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets ménagers ou assimilés des Vosges.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

2.2. Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 8 délégués titulaires : BISCH Stéphane, RAMBAUT Patrick, HUEL Jean-Luc, NOEL Gérald, THOMAS Jean-Marie, TISSIER Philippe, VAILLANT Christian, VIRION Jean-François et 4 délégués suppléants : CHERPITEL Philippe, FERRATIER Philippe, MAIRE Claude, COMESSE-DAUTREY Colette, au Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain.

2.3. Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : GAUTHIER Cyrille et COMESSE-DAUTREY Colette et 2 délégués suppléants : SERDET Daniel et SILLON Anne, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

2.4. Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 3 délégués titulaires : LARCHER Philippe, BASTEIN Denis, GIRON Philippe et 3 délégués suppléants : RAMBAUT Patrick, JEANDEL Arnaud, DEL Michel, au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

2.5. Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner 20 délégués titulaires : SEJOURNE Yves, LAIBE Jean-François, CHIRAVALLI Danièle, BABOUHOT Nathalie, RUGA Roland, VIDAL Françoise, FERRATIER Philippe, CHRISTOPHE Catherine, HURIOT Joris, LARCHER Philippe, AUBRY Gérard, COMESSE-DAUTREY Colette, GAUTHIER Cyrille, RAMBAUT Patrick, CHERRIER Didier, NICOLAS Philippe, GIRON Philippe, PERREIN Philippe, FORTERRE Michel, VAUBOURG Jean et 10 délégués suppléants : WALTER Bruno, CLEMENT Valérie, SERDET Daniel, CROCHETET Pascal, BISCH Stéphane, PERRIN Denny, NOEL Gérald, FRANQUEVILLE Joachim, BREGEOT Jean-Marie, au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales ;

2.6. Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner 2 délégués titulaires : BASTIEN Denis et GREPINET Gérard à l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon.

2.7. Pôle d'Équilibre Territorial de la Plaine des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner 6 délégués titulaires : SEJOURNE Yves, COUSOT Jean-Luc, BABOUHOT Nathalie, HURIOT Joris, VAUBOURG Jean, HUEL Jean-Luc et 6 délégués suppléants : MAILLARD Dominique, GAUTHIER Cyrille, COMESSE-DAUTREY Colette, BISCH Stéphane, FERRATIER Philippe, BASTIEN Denis, au Pôle d'Équilibre Territorial de la Plaine des Vosges.

2.8. Groupe d'action locale de l'ouest des Vosges

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : HUEL Jean-Luc et VIDAL Françoise et 2 délégués suppléants : MAILLARD Dominique et THOUVENIN Christian, au Groupe d'action locale de l'ouest des Vosges.

2.9. Agence de développement économique des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire à l'Agence de développement économique des Vosges : HUEL Jean-Luc.

2.10. Plate-forme Initiatives Vosges Centre Ouest

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : AUBRY Gérard et HUEL Jean-Luc, à la Plate-forme Initiatives Vosges Centre Ouest.

2.11. Mission locale de la Plaine des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : VIDAL Françoise et 1 délégué suppléant : PREVOT-PIERRE David à la Mission locale de la Plaine des Vosges.

2.12. Mission locale d'Epinal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : PREVOT-PIERRE David et 1 délégué suppléant : HUEL Jean-Luc à la Mission locale d'Epinal.

2.13. Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 4 délégués titulaires : BABOUHOT Nathalie, HURIOT Joris, MARTIN Sandrine, MENETRIER Cédric, au Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt.

2.14. Conseil d'administration du multi-accueil " les p'tits diables "

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : COMESSE DAUTREY Colette et ADAM Christine, au Conseil d'administration du multi-accueil " les p'tits diables ".

2.15. Conseil d'administration du multi-accueil " Mira'lou "

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : COMESSE DAUTREY Colette, au Conseil d'administration du multi-accueil " Mira'Lou ".

2.16. Conseil d'administration de l'Association La Bouée

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : FERRATIER Philippe et COMESSE DAUTREY Colette, au Conseil d'administration de l'Association La Bouée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

2.17. Comité National d'Action Sociale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : MAILLARD Dominique, au Comité National d'Action Sociale.

2.18. Conseil d'Administration du CAL PACT des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : MAILLARD Dominique, au Conseil d'Administration du CAL PACT des Vosges.

2.19. Société publique locale (SPL) Xdemat

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : MALLERET Fabien à la société publique locale (SPL) Xdemat.

2.20. Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) TERR'ENR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : BABOUHOT Nathalie au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte TERR'ENR.

2.21. Conseil de surveillance du centre hospitalier de Ravenel

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : HURIOT Joris et VIDAL Marie-Françoise, au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Ravenel.

2.22. Conseil de surveillance de l'hôpital du Val du Madon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : MOINE Marie-Odile et VIDAL Françoise, au Conseil de surveillance de l'hôpital du Val du Madon.

2.23. Conseil d'administration du Lycée Jean-Baptiste Guillaume

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : THOUVENIN Christian et 1 délégué suppléant : CLEMENT Valérie, au Conseil d'administration du Lycée Jean-Baptiste Guillaume.

2.24. Conseil d'école d'Oëlleville

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : HERBELOT Yveline ET THOUVENIN Christian au Conseil d'école d'Oëlleville.

2.25. Citoyens et Territoires Grand Est

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 1 délégué titulaire : MAILLARD Dominique à Citoyens et Territoires Grand Est.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. Administration

3.1. Comité technique commun

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : MAILLARD Dominique et COMESSE-DAUTREY Colette, au comité technique commun entre la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE, la Ville de MIRECOURT et le C.C.A.S. de la Ville de MIRECOURT.

3.2. Vote des indemnités allouées au Président, aux Vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, par 97 pour, 1 contre et 1 abstention :

- décide de verser une indemnité à son Président, Mme BABOUHOT Nathalie, calculée comme suit : 80 % de l'indemnité maximale pour la strate de population du groupement (20 000 à 49 999 hab) soit 54 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- décide de verser une indemnité à ses 11 Vice-présidents, MM. et Mmes Dominique MAILLARD, Philippe FERRATIER, Jean-Luc HUEL, Jean VAUBOURG, Colette COMESSE DAUTREY, Joris HURIOT, Denis BASTIEN, Philippe LARCHER, Françoise VIDAL, Stéphane BISCH, Cyrille GAUTHIER, calculée comme suit : 60 % de l'indemnité maximale pour la strate de population du groupement (20 000 à 49 999 hab) soit 14,838 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- décide de verser une indemnité à ses 2 conseillers communautaires délégués, Mme Christine ADAM et M. Christian THOUVENIN, calculée comme suit : 60 % de l'indemnité maximale pour la strate de population du groupement (20 000 à 49 999 hab) soit 14,838 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- précise que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations s'appliquant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et prendront effet le 1^{er} août 2020 ;
- précise que les crédits sont ou seront inscrits au budget principal.

Monsieur Gérald NOEL de BAINVILLE AUX SAULES se demande pourquoi tous les vice-présidents ont la même indemnité car il estime que le travail à accomplir est différent selon les délégations. Il y en aurait par exemple beaucoup plus à faire au titre de l'assainissement que pour l'enfance et jeunesse.

Madame le président répond qu'on ne peut pas comptabiliser à l'heure près le travail des vice-présidents et qu'en tout état de cause, l'équipe allait travailler en transversalité, ce qui aurait pour conséquence de lisser la charge de travail.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Madame le Vice-Président Colette COMESSE-DAUTREY répond que concernant la délégation enfance et jeunesse, les tâches sont variées et nombreuses et rappelle notamment l'existence de trois crèches, de la nécessité d'animer le réseau parentalité, le LAPE, le RAM et, entre autres, du projet de micro-crèche.

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée :

Fonction	Délégation	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel (1 ^{er} août 2020)
Président		54 %	2 100,28 €
Vice-Président	Finances, administration générale	14,838 %	577,11 €
	Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal		
	Economie, numérique, agriculture		
	Développement durable		
	Petite enfance, soutien à la parentalité		
	Promotion du territoire, tourisme, communication et relation avec les élus		
	Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)		
	Assainissement		
	Services à la population, solidarité, santé, transport scolaire		
	Collecte des ordures ménagères et déchetterie		
Conseiller communautaire délégué	Urbanisme, habitat et cadre de vie	14,838 %	577,11 €
	Vie associative, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) Ecole de Oëlleville		

3.3. Formation des élus locaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L.5214-8.

Considérant que :

- les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;
- le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;
- le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;
- toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;
- un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales ;
- de fixer le montant des dépenses de formation à 5 000 euros par an ;
- d'autoriser le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;
- de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté.

3.4. Débat sur la nécessité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes

La loi prévoit de débattre et de délibérer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant d'adopter un pacte de gouvernance.

Si l'assemblée décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance doit définir le cadre des relations entre les communes et leur intercommunalité. Il doit permettre de fixer les principes et les modalités d'association, de coordination mais aussi de délégation de moyens ou encore les orientations en matière de mutualisation entre l'EPCI, les communes et les maires. Le contenu du pacte de gouvernance est libre. Il peut prévoir notamment :

- la création de commissions spécialisées associant les maires ou encore la création de conférences territoriales des maires sur des périmètres infracommunautaires ;
- les conditions dans lesquelles l'avis d'une commune, seule concernée par une décision de l'intercommunalité, est recueilli ;
- les modalités selon lesquelles l'intercommunalité confie, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services à une commune membre ;
- les délégations que le président peut donner au maire pour l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires (voirie, école par exemple), et dans ce cas, les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services intercommunaux ;
- les orientations en matière de mutualisation de services entre les communes et leur intercommunalité ;
- les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'intercommunalité.

Le Conseil de Communauté, après avoir débattu sur l'intérêt d'élaborer et d'adopter un pacte de gouvernance, puis après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'élaborer un pacte de gouvernance.

3.5. Adhésion au marché groupé d'électricité proposé par le Grand Nancy

L'évolution de la législation s'est accélérée concernant la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV). D'abord instaurée pour les sites de plus de 36 kVA en 2016, elle concerne désormais tous les sites, quelles que soient leurs puissances souscrites. A partir du 1er janvier 2021, seuls les consommateurs résidentiels et les petits organismes pourront continuer à bénéficier des TRV. Les autres devront passer par une offre de marché.

Depuis 2016, le Grand Nancy coordonne des achats groupés pour le gaz naturel et pour les plus gros consommateurs d'électricité. Pour faire face à l'obligation récente, le Grand Nancy organise un nouveau marché groupé pour les sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (tarifs bleus). Le marché est ouvert à toutes les communes, intercommunalités et certaines personnes morales des 4 départements lorrains.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Les avantages sont nombreux : facilité des démarches, impact du volume d'achat conséquent sur la concurrence des fournisseurs, veille technique et réglementaire assurée par le coordonnateur, mutualisation à une échelle locale, électricité renouvelable en option, etc.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'adhérer au marché groupé d'électricité proposé par le Grand Nancy.

Monsieur Michel FORTERRE demande si cette commande concerne uniquement la COM COM ou également les autres communes.

Madame le Président répond que ça ne concerne que la COM COM et Monsieur le Directeur Général des Services rappelle que chaque commune a reçu la même proposition.

3.6 Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**, décide de modifier le tableau des effectifs de la CCMD à compter du 1^{er} septembre 2020 comme suit :

Office de tourisme :

- rédacteur principal 2^e classe : - 1
- attaché : + 1

4. Finances

4.1. Budgets primitifs 2020

Budget Principal :

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2020 du Budget principal, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	3 993 721,00 €	3 993 721,00 €
- section de fonctionnement	10 159 759,28 €	11 786 902,60 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'approuver le budget primitif 2020 du budget principal, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Budget ZAE Foncière :

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZAE Foncière, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	853 649,53 €	853 649,53 €
- section de fonctionnement	907 858,00 €	907 858,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE Foncière, tel qu'il est

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Budget Assainissement :

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	3 690 777,59 €	3 690 777,59 €
- section de fonctionnement	2 806 917,43 €	2 806 917,43 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur Gérald NOEL souhaite connaître pourquoi les dépenses de renouvellement de réseaux d'assainissement sur MIRECOURT sont imputées en investissement alors qu'il considère que c'est plutôt du fonctionnement.

Monsieur le Directeur général des services adjoint répond que la nomenclature comptable est ainsi faite, ce qui permet d'amortir les investissements de ce type.

Monsieur Yves SEJOURNE précise que la station de MIRECOURT ne concerne pas la seule commune de MIRECOURT, mais également les communes de HYMONT, MATTAINCOURT, POUSSAY et RAMECOURT.

4.4. Dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2020 des entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le Président expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil de communauté d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

D'après les estimations de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Vosges le montant de la perte de CFE estimée serait de 34 000 € x 2/3 = **23 000 €** dont 11 500 € à la charge de la collectivité.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.
- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Monsieur Gérald NOEL demande s'il existe des compensations de l'état pour les pertes de recettes fiscales des collectivités dues à la crise sanitaire.

Madame le président répond Madame le président répond que rien n'est définitif pour l'instant et que l'impact aura lieu en 2021 et sur les années suivantes et que s'il y a une compensation de l'état, il faudra prendre en compte les trois dernières années en référence (2017-2019).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Monsieur le Directeur général des services adjoint réprecise effectivement qu'il ne s'agit que d'un projet.

4.5. Admissions en non valeurs du budget principal

Le Président porte à la connaissance des membres présents des états de produits dont le Trésorier Principal n'a pu assurer le recouvrement (redevances ordures ménagères), à savoir : article 6541 pour un montant de 7 993,74 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide l'admission en non-valeur de ces créances ;
- autorise son Président et le Comptable à effectuer les écritures comptables correspondantes.

4.6. Admissions en non valeurs du budget annexe assainissement

Le Président porte à la connaissance des membres présents des états de produits dont le Trésorier Principal n'a pu assurer le recouvrement (redevances assainissement), à savoir : article 6541 pour un montant de 2 943,95 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention)** :

- décide l'admission en non-valeur de ces créances ;
- autorise son Président et le Comptable à effectuer les écritures comptables correspondantes.

4.7. Clé de répartition de dissolution du syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la vallée du colon (SYNAVALCO)

Pour compléter la délibération en date du 1^{er} octobre 2019 concernant les conditions de dissolution du syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la vallée du colon (SYNAVALCO), la Préfecture des Vosges demande de préciser la clé de répartition des conditions de liquidation

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés (2 abstentions)** décide de retenir la clé de répartition suivante pour les opérations de dissolution du syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la vallée du colon (SYNAVALCO) à venir :

- communauté de communes Mirecourt Dompain : 55,12 %
- communauté d'agglomération d'Épinal : 44,88 %

Monsieur Michel FORTERRE indique qu'il n'est pas d'accord car les travaux ne sont pas terminés et il ne souhaite pas payer. Il considère que la répartition sur le linéaire n'est pas équitable.

Madame le Président BABOUHOT réprecise qu'il ne s'agit pas d'appeler des cotisations, mais de liquider le syndicat, il ne s'agit pas de demander aux Maires de payer.

Monsieur le directeur général des services adjoint indique que les travaux en cours sont finis et qu'il s'agit juste de répartir le boni de liquidation.

Monsieur Michel FORTERRE considère que ce n'est pas fini et qu'il ne se laissera pas faire.

Madame le Président BABOUHOT indique que ce syndicat ne doit plus exister suite à des modifications de

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

compétence et que nous sommes bien obligés d'acter ces modifications.

Monsieur le Vice-Président Denis BASTIEN répond que des travaux pourront être engagés par l'EPTB.

Monsieur Michel FORTERRE répond : « vous ne vous êtes pas déplacé ».

Madame le Président BABOUHOT précise qu'aucun secteur ne sera laissé de côté et qu'il y a forcément constamment des travaux ou des besoins en travaux. Les compétences ont été modifiées.

5. Assainissement

5.1. Zonage d'assainissement de la commune Mazirot

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11, Considérant que l'étude menée par le bureau d'études VALTERRA Eau Etudes Conseil pour le compte de la Communauté de Communes Mirecourt Dompairé fait ressortir la cohérence technique et financière du zonage d'assainissement collectif pour la commune de MAZIROT,

Vu le dossier de mise à l'enquête publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 approuvant la proposition de zonage pour la Commune de MAZIROT ayant fait l'objet de l'étude et décidant d'engager la mise à enquête publique du dossier de zonage d'assainissement,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 Février 2020 au 07 Mars 2020 inclus,

Vu la proposition de plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur, à savoir : MAZIROT : Zonage d'assainissement collectif

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

-dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et dans la Mairie de MAZIROT durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

-dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- Au siège de la Communauté de Communes Mirecourt Dompairé et dans la Mairie de MAZIROT aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- En Préfecture des Vosges

-dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées

5.2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de modifier la délibération en date du 25 juin 2019 concernant Participation pour le financement de l'assainissement collectif prévoit, en fixant le montant de la PAC à 80% du montant réel des travaux d'extension avec un plafond à 6 400 euros HT par habitation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

6. Questions et informations diverses

Monsieur le Directeur général des services rappelle que les nouvelles orientations du SCoT ont amené à organiser l'opération BIMBY « bien construire dans mon jardin ». Il annonce que cette action se poursuivra en 2020. Un bulletin d'information est en cours d'élaboration, il précise les chiffres et annonce une visio-conférence.

Monsieur le Vice-Président MAILLARD fait part de son souhait de redynamiser l'association des maires et anciens maires du canton de MIRECOURT et fait appel à candidatures en vue de la prochaine assemblée générale.

Monsieur Michel FORTERRE indique que l'association des maires et anciens maires du canton de CHARMES fonctionne parfaitement.

Calendrier prévisionnel :

- **Conférence des Maires** : mardi 15 septembre à 20h00 à Dompaire (salle polyvalente)
- **Conseil de communauté** : mardi 22 septembre à 20h00 à Dompaire (salle polyvalente)

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.